



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grossistes répartiteurs - Avenir des pharmacies rurales en France

Question écrite n° 18414

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur un sujet de préoccupation accru des petites pharmacies rurales françaises. Lors de ses échanges avec ces professionnels, et avec la Fédération syndicale des pharmaciens de France (FSPF), il lui a été témoigné une vive inquiétude quant à l'avenir des pharmacies rurales, au regard des nouvelles organisations et gouvernances des grossistes-répartiteurs en France. Les professionnels du secteur tirent déjà depuis plusieurs années la sonnette d'alarme sur les risques encourus. À titre d'exemple, ils avaient déjà alerté en 2014 lors du rachat d'OCP, premier grossiste-répartiteur de médicaments en France, par le groupe américain Mac Kesson. Leurs inquiétudes naissent d'une crainte de voir apparaître une inégalité dans l'accès aux médicaments, mais également une gouvernance octroyant davantage de risque de contrefaçons. M. Pascal Perez a développé dans son article « Pharmacien, manger ou être mangé » (mai 2014) les enjeux suscitant ces vives inquiétudes, et a également suggéré deux conditions qui, selon lui, permettraient de préserver l'intérêt général dans la distribution du médicament en gros : <https://www.agoravox.fr/actualites/sante/article/pharmacien-manger-ou-etre-mange-152035>. M. le député appelle ainsi toute son attention sur ce sujet : à l'heure où les centres-bourgs se désertifient, il est important de mettre en œuvre des moyens pour préserver dans les communes les pharmacies. Il souhaiterait savoir quelles pistes pourraient être envisagées afin de prémunir le modèle de distribution français du médicament des risques susmentionnés.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18414

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 décembre 2019

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2929

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)